

**MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Roch**

**Numéro de dossier : Réf. : CU2016-113**
  
 Résolution conseil municipal : CV-2016-0913
   
 Classement général : N/A

<p><b>1. Événement, date et lieu</b></p> <p>Consultation L.A.U. et R.R.V.Q. Chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation R.R.V.Q. Chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 15 décembre 2016, 19:00 à l'ENAP 555, boulevard Charest-Est</p>	<p><b>2. Origine</b></p> <p>Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p><b>3. Objet</b></p> <p>La demande consiste à modifier le toponyme du « Jardin de Saint-Roch » pour « Jardin Jean-Paul-L'Allier ».</p>										
<p><b>4. Présences</b></p> <p><b>Membres avec droit de vote :</b> Mesdames Alexandrine Cardin-Dubé, Emmanuelle Cardu-Gobeille, et Karine Mutchmore, ainsi que messieurs Raphaël Gagné-Colombo, Simon Gauvin, Kevin Mark, et Nicolas Saucier. Il y a quorum.</p> <p><b>Membre sans droit de vote :</b> Madame Chantal Gilbert, conseillère municipale</p> <p><b>Personnes-ressources :</b> Madame Anne Corriveau, conseillère municipale et présidente du comité de toponymie          Madame Frédérique Châlon, commis spécialisée (toponymie), Culture et relations internationales          Monsieur Jean Dorval, président de la Société historique de Québec</p> <p><b>Animation et préparation du rapport :</b> Monsieur Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La-Cité-Limoilou.</p>												
<p><b>5. Informations présentées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 5 janvier 2017, cela fera un an que M. Jean-Paul L'Allier est décédé. Conformément aux règles toponymiques, la Ville pourra procéder à une désignation commémorative en attribuant son nom à un lieu municipal.</li> <li>Déjà en janvier 2016, le conseil de quartier de Saint-Roch et la Société historique de Québec proposaient que le Jardin de Saint-Roch soit nommé en l'honneur du maire L'Allier.</li> <li>Le comité de toponymie a analysé très prudemment diverses alternatives et propositions. Le comité a également consulté la famille du défunt qui a bien accueilli la proposition de renommer le Jardin de Saint-Roch.</li> <li>Le conseil municipal se prononcera le 16 janvier.</li> <li>La Société historique souligne que le choix du jardin a été facile et consensuel. Monsieur L'Allier était au cœur de la revitalisation de Saint-Roch. Le quartier avait une réputation bien différente il y a trente ans.</li> </ul>												
<p><b>6. Recommandation spécifique du mandaté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À l'unanimité, il est proposé de recommander au conseil municipal d'approuver la modification de dénomination du « Jardin de Saint-Roch » pour « Jardin Jean-Paul-L'Allier » afin de souligner la contribution essentielle du maire L'Allier à la revitalisation du quartier Saint-Roch.</li> </ul> <p><b>Recommandations additionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout en reconnaissant l'importance de la contribution du maire L'Allier, le conseil de quartier de Saint-Roch recommande de reconnaître également l'apport des artistes ayant initié l'Îlot Fleurie en juillet 1991.</li> <li>Le conseil de quartier recommande de convier les citoyens du quartier à l'inauguration du Jardin Jean-Paul L'Allier.</li> </ul>												
<p><b>7. Options soumises au vote</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B)</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A)	0	B)	7	Abstention	0	Total	7	<p><b>8. Description des options</b></p> <p>A) Statu quo, soit recommander au conseil municipal de refuser la demande.</p> <p>B) Accepter la demande, soit recommander au conseil municipal d'approuver le projet de modifier le toponyme du « Jardin de Saint-Roch » pour « Jardin Jean-Paul-L'Allier ».</p>	
Option	Nombre de votes											
A)	0											
B)	7											
Abstention	0											
Total	7											

**9. Questions et commentaires du public**

Nombre de personnes présentes : 15  
Nombre de personnes qui sont intervenues : 4  
Interventions différées (courriel) : 1

**Questions :**

(Aucune question n'a été posée par les citoyens.)

**Commentaires :**

- (Courriel reçu avant l'assemblée) Un ancien membre du *Rassemblement populaire*, ayant participé avec monsieur L'Allier aux décisions menant à l'aménagement du jardin et des bâtiments environnants, a signifié son appui à la proposition de renommer le jardin en l'honneur de Jean-Paul L'Allier.
- Une citoyenne résidant depuis 17 ans à proximité du jardin appuie la proposition de le nommer Jean-Paul-L'Allier, mais par respect pour monsieur L'Allier, elle souhaite soulever certaines problématiques observées au jardin.
  - Le trafic et la consommation de drogue et d'alcool dans le jardin et le gazébo ;
  - Des détritiques qui s'accumulent à divers endroits quant le nettoyage qui doit attendre au lundi matin ;
  - Des personnes qui urinent à l'extérieur ;
  - Des personnes qui vivent jour et nuit dans le gazébo ou les toilettes ;
  - Le vandalisme dans les toilettes publiques, notamment pour empêcher le verrouillage des portes la nuit.
  - Des personnes qui utilisent la fontaine pour se laver ou laver des vêtements. Ce savon occasionne parfois des problèmes avec la mousse ;
  - Les gens ordinaires ont peur d'y aller ou évitent certains coins du jardin ;
  - Malgré les plaintes effectuées à la police et à l'arrondissement, la situation semble empirer ;
  - La citoyenne termine en disant qu'il serait triste de ternir la réputation du maire L'Allier en l'associant à ce type de comportement.
- Un citoyen ajoute qu'il y avait les mêmes problèmes il y a 25 ans et que la ville n'a pas toujours réussi à les régler.
- Le 19 juillet 1991, c'était notre prise de la Bastille, le début de l'îlot Fleurie ! Des artistes se sont emparés d'un trou, *une plaie dans la ville*, légué par les administrations municipales précédentes pour y poser une sculpture. Initialement seul TQS a couvert la nouvelle
  - Autrement dit, Jean-Paul L'Allier n'est pas l'initiateur du verdissement de Saint-Roch. Ça a commencé avec l'îlot Fleurie occupé par des artistes et des citoyens qui en ont fait un jardin communautaire.
  - *Le train était déjà sur les rails à l'arrivée de monsieur L'Allier.*
  - Quelques années plus tard, on a effacé l'îlot Fleurie pour y faire le Jardin de Saint-Roch, en exilant l'îlot sous les bretelles d'autoroute avant d'être « effacé » définitivement.
  - Il faudrait faire un clin d'œil et reconnaître les artistes et les gens de Saint-Roch qui ont initié ce mouvement. Je propose le nom : « **le Jardin de l'îlot des artistes et du peuple québécois** ». C'est eux qu'il faut remercier.
- Le jardin est un havre de paix et de beauté qui devrait être reconfiguré pour être vivant et occupé quatre saisons.
- Un ancien résidant du quartier, ancien membre du *Rassemblement populaire*, reconnaît le rôle de l'îlot Fleurie, mais souligne que ça prenait un élu et une volonté politique pour aller plus loin. Au début du projet de Jardin de Saint-Roch, il n'y avait pas unanimité. Jean-Paul L'Allier a tenu le cap pour l'aménagement du jardin et la revitalisation du quartier. Sans son travail, ça serait encore comme il y a 25-30 ans.
- Le pas réalisé par Jean-Paul L'Allier et son équipe laisse une trace indélébile dans le quartier et le jardin devrait porter son nom.

**10. Questions et commentaires du mandaté**

**Questions :**

**Comment est-ce que l'on soulignera le changement de nom du parc ? Qu'est-ce que ça implique, une plaque ?**

**Réponse de madame Corriveau :** L'inauguration devrait avoir lieu au printemps quand le jardin aura retrouvé ses couleurs. D'ailleurs, ce n'est pas un parc, nous tenons au générique « jardin ». Il y aura une stèle semblable à celle de la place Richard Garneau ou Jean Pelletier (plaque de métal ou de pierre). **La conseillère municipale ajoute :** le côté protocolaire implique certaines normes, mais ça n'empêche pas le conseil de quartier d'initier une activité à cette occasion.

**Est-ce que la plaque pourrait mentionner l'histoire du jardin ? Réponse de madame Corriveau :** Il y a toujours un volet historique sur ces plaques.

**Quand le jardin sera inauguré, est-ce que la Ville installe simplement une plaque ou il y aura une fête avec des lectures, des historiens, etc. ? Réponse de madame Corriveau :** La dernière inauguration a été la place Richard Garneau, le 3 juillet lors de la *fête de la Ville de Québec*. Il y avait beaucoup de gens : des membres de la famille Garneau, des citoyens, des petites familles du quartier. Il y avait des activités, mais c'était aussi dans le cadre de la *fête de la Ville*.

Pour la rue Jacques-Parizeau, le décorum a été respecté avec des allocutions, un poème, et de la musique. Il y aura une inauguration pour le jardin, mais on ne parle pas d'une *grande fête*. Nous allons cependant considérer votre proposition.

**Commentaires :**

- Plusieurs administrateurs soulignent qu'on célèbre tout le travail de Jean-Paul L'Allier, pas uniquement le jardin.
- Plusieurs administrateurs sont contents de constater que tout le monde apprécie la proposition de la ville.
- Quelques administrateurs sont d'avis qu'il faudrait convier la population à l'inauguration du jardin.
- Au printemps 2016, le conseil de quartier a participé avec d'autres partenaires à *la marche de Jane* (Jacob) qui portait sur l'îlot Fleurie et l'héritage de Jean-Paul L'Allier. C'est vrai que sans l'îlot, il n'y aurait probablement pas eu de jardin.
- Le jardin assure la pérennité du verdissement initié par l'îlot Fleurie
- Il doit y avoir une différence entre la tolérance face à ceux avec un mode de vie différent, mais il ne faut pas tomber dans l'incurie. On parle d'ailleurs d'un projet de site d'injection supervisée à Québec qui pourrait diminuer les problématiques liées à la consommation de drogues injectables. Les interventions policières auprès des consommateurs de drogues sont appelées à changer.
- Quant aux problèmes de criminalité ou de délinquance, je pense que de nommer ainsi le jardin encouragera un peu les acteurs à intervenir de façon systématique.

**11. Suivis recommandés**

Transmettre au conseil municipal

**Approuvé par**



Simon Gauvin  
Président  
Conseil de quartier de Saint-Roch

19 décembre 2016

**Préparé par**



Daniel Leclerc  
Conseiller en consultations publiques  
Arrondissement de La Cité-Limoilou

19 décembre 2016